

20 noître audit Seigneur Roi les nouvelles preu-
 20 ves de la suggestion pratiquée , & qui se
 20 continuë , pour faire signer un Ecrit en for-
 20 me de Requête , présenté à plusieurs Curés ,
 20 à diverses reprises & en differens lieux. Et
 20 attendu la conséquence dont il est , que ledit
 20 Seigneur Roi soit incessamment instruit de ces
 20 faits , ensemble des objets importans portés
 20 par l'Arrêté du 5. du présent mois , la Cour ,
 20 pour donner audit Seigneur du Roi , dans les
 20 circonstances présentes , la preuve la plus si-
 20 gnalée de son profond respect , a sursis à
 20 l'exécution de l'Arrêté du 5. du présent mois ,
 20 en ce qu'il porte , que les Chambres demeu-
 20 reront assemblées. Et seront les Gens du Roi
 20 mandés sur le champ , & chargés de se retirer
 20 dans le jour , par-devant le Roi , pour faire
 20 part audit Seigneur du présent Arrêté , &
 20 rendre compte aux Chambres assemblées , le
 20 lendemain 10 , à dix heures du matin , du
 20 jour & de l'heure qu'il aura plû au Roi de
 20 donner , pour recevoir la Députation de son
 20 Parlement. »

Conformément à cet Arrêté , les Gens du
 Roi s'étant rendus à *Marly* , ont rapporté , que
 Sa Majesté avoit fixé au Dimanche 14 , à dix
 heures du matin , à recevoir la Députation de
 son Parlement à *Marly*. Cette Députation y alla
 en conséquence , composée de 44 Membres , &
 voici le Discours que Mr. de Maupeou , pre-
 mier Président , qui étoit à leur tête , a fait au
 Roi.

S I R E ,

Nous ne vous importunerons point par le récit
 de la douleur dont votre Parlement s'est senti
 pénétré , lorsqu'il a été informé de la manière en
 laquelle